



18 janvier 1996

Doc. 7459

RAPPORT[1](#)

sur la participation des jeunes au sport de haut niveau

(Rapporteur: M. ELO,

Finlande, Groupe socialiste)

Résumé

Tout en reconnaissant que le sport joue un rôle essentiel dans le développement des enfants et des jeunes, l'Assemblée s'inquiète de les voir pratiquer des sports de haut niveau à un âge trop précoce.

Elle se félicite des mesures prises par certaines fédérations sportives pour relever l'âge minimum requis pour la participation aux compétitions et invite les fédérations sportives et le Comité international olympique à réexaminer les circuits nationaux et internationaux de compétition concernant les jeunes, en vue de relever l'âge minimum requis à 16 ou 18 ans, selon les sports, ou de faire appliquer les limites fixées lorsque celles-ci sont satisfaisantes.

L'Assemblée considère également que la législation sur les droits fondamentaux de l'enfant devrait être réexaminée afin de veiller à ce que le sport fasse partie du développement normal de l'enfant et que les jeunes athlètes soient mieux protégés contre des entraînements trop intensifs, et insiste sur la responsabilité des parents et des familles.

I. Projet de recommandation

1. L'Assemblée s'inquiète de voir des jeunes pratiquer un sport de haut niveau à un âge trop précoce.
2. Le sport joue un rôle essentiel dans le développement tant physique que mental des enfants et des jeunes et doit donc faire partie intégrante du processus global d'éducation dans le cadre d'une société démocratique.
3. Le sport d'élite, en revanche, est à la recherche exclusive de performances de très haut niveau, que seul un tout petit nombre peut espérer atteindre, et comporte des risques supplémentaires:
 - i. risques physiques et physiologiques (tels que la surcharge des systèmes respiratoire, cardiovasculaire et neuromusculaire);
 - ii. risques psychologiques (tels que les tensions suscitées par une mentalité qui pousse à «gagner à tout prix» et les abandons résultant d'un entraînement intensif précoce);
 - iii. moindres possibilités pour les enfants qui suivent un entraînement intensif de mener une scolarité normale, en particulier pendant les périodes de compétition.

4. Certains textes internationaux, relatifs aux jeunes ou au sport, font état de la nécessité de protéger les jeunes, sans pour autant formuler de recommandations précises. Ainsi, le récent Manifeste européen sur les jeunes et le sport, adopté par les ministres européens responsables du sport en mai 1995, souligne que «le niveau et l'intensité de l'entraînement et de la compétition doivent être adaptés à l'âge et au développement physique et mental de l'enfant».

5. Certaines fédérations sportives s'inquiètent devant le jeune âge auquel certains se lancent dans la compétition et ont pris des mesures pour relever l'âge minimum requis (c'est le cas de l'«International Gymnastics Federation» et de la «Women's Tennis Association»). L'Assemblée se félicite que de telles initiatives soient prises, et invite les fédérations sportives et le Comité international olympique à réexaminer les circuits nationaux et internationaux de compétition concernant les jeunes, en vue de relever l'âge minimum requis ou de faire appliquer les limites fixées lorsque celles-ci sont satisfaisantes.

6. L'Assemblée voit des avantages à clarifier la distinction entre les catégories d'épreuves «juvéniles» et «adultes». Pour cela, les limites d'âge pourraient être relevées à 16 ou 18 ans pour certaines compétitions (selon les sports), et notamment pour les compétitions internationales et les championnats.

7. L'Assemblée considère également que la législation sur les droits fondamentaux de l'enfant devrait être réexaminée dans un certain nombre de pays afin de veiller à ce que le sport fasse partie du développement normal de l'enfant et que les jeunes athlètes soient mieux protégés contre des entraînements trop intensifs. L'Assemblée insiste sur la responsabilité des parents et des familles à cet égard.

8. C'est pourquoi l'Assemblée recommande au Comité des Ministres d'inviter les gouvernements, en collaboration avec les clubs et les fédérations sportifs:

i. à distinguer nettement le sport pour les jeunes en général (sport pour tous) du sport d'élite ou de haut niveau;

ii. à encourager l'élaboration de principes directeurs acceptés internationalement et modulés en fonction du sexe et la fixation d'âges minimums appropriés concernant les méthodes d'entraînement, la réglementation et les restrictions s'appliquant aux jeunes dans les sports individuels, en s'attachant en particulier aux sports pour lesquels il est possible d'atteindre à un très jeune âge un niveau de compétition, tels que la gymnastique, la natation et le saut à ski, et aux sports connus pour être dangereux, comme la boxe;

iii. à introduire des âges minimums fixes notamment pour participer aux compétitions et championnats internationaux, entre 16 et 18 ans, selon le sport pratiqué;

iv. à veiller à ce que les jeunes athlètes les plus doués reçoivent une éducation de base suffisante, soient soumis à un entraînement et à des compétitions à un rythme raisonnable et aient le droit de se comporter en enfants et de grandir en tant que membres de la société en ayant la possibilité de développer d'autres aptitudes;

v. à accorder davantage d'attention à la formation des entraîneurs en ce qui concerne les questions techniques et leurs responsabilités morales au sens large; leur compétence étant garantie par les organisations sportives nationales et, à l'échelle locale, par les municipalités et les clubs sportifs.

9. L'Assemblée recommande également au Comité des Ministres:

i. d'encourager la poursuite des travaux de recherche sur la question des jeunes qui pratiquent un sport de haut niveau afin d'être en mesure d'évaluer l'évolution du sport tel qu'il est pratiqué par les jeunes en Europe, et notamment en Europe centrale et orientale;

ii. de recueillir et de diffuser des informations sur le sujet et sur les structures et programmes sportifs proposés aux jeunes en utilisant les circuits appropriés.

II. Exposé des motifs

par M. Elo

Introduction

1. Le sport en tant que concept vaste et diversifié a beaucoup contribué au bien-être individuel et collectif dans les pays européens. L'influence du sport dans la vie quotidienne s'est beaucoup accrue de nos jours, notamment grâce aux médias. Il s'est avéré que l'activité physique est essentielle au développement physique et mental des enfants et des jeunes, mais on peut également avancer des critiques sur la manière dont cette activité leur est proposée. Le concept de «sport pour les jeunes» et son contenu doivent donc être pris en compte et considérés comme un domaine important de la politique nationale.

2. Les jeunes découvrent le sport dans différents contextes, (à l'école, dans les clubs sportifs, en famille, etc.). Leur participation aux activités sportives répond également aux objectifs les plus divers. L'éducation physique à l'école et le sport de loisir constituent la base de l'activité physique organisée dans la vie quotidienne des jeunes et devraient donc susciter un grand intérêt dans le cadre des débats publics et officiels. De nombreux pays européens ont également établi une distinction entre l'éducation physique à l'école et les autres types de sport. Si l'éducation physique pratiquée à l'école permet de familiariser les jeunes avec le sport, de leur donner une compréhension de base de l'activité physique et une autonomie de choix, les autres formes de sport organisé pour la jeunesse, proposées pour la plupart dans des clubs sportifs, incitent beaucoup plus les jeunes à pratiquer une activité physique régulière et offrent même des perspectives de carrière aux plus doués d'entre eux.

3. Les nombreux effets positifs du sport d'élite sont reconnus dans la société européenne moderne. De par leurs exploits, les sportifs de haut niveau donnent à des millions de spectateurs la possibilité de vivre des expériences, ils offrent des exemples positifs à la jeunesse, encouragent la coopération internationale et les affaires, et créent des milliers d'emplois. En même temps, il peut être dangereux de faire pratiquer à un trop jeune âge des sports d'élite qui visent des performances très élevées que seul un petit nombre peut atteindre. Le sport pour les jeunes en général, et plus tard le sport pour tous, est fondé en revanche sur une participation de masse et adapté au niveau de chacun. Il est donc parfois difficile de combiner les valeurs et les objectifs du sport pour les jeunes et du sport d'élite. Dans la plupart des pays européens, les services que les clubs proposent aux jeunes qui n'ont pas l'intention de se destiner au sport de compétition sont insuffisants (1). C'est pourquoi les jeunes ou les enfants risquent de suivre un entraînement intensif et de chercher à atteindre des objectifs de haut niveau à un âge trop tendre, ce qui peut avoir une influence négative sur leur développement physique, psychologique et social.

4. Le problème de la participation de très jeunes athlètes à un sport de haut niveau fait l'objet de débats et suscite un intérêt constant au sein des organisations internationales. La Résolution (70) 7 concernant les aspects médicaux des activités sportives, adoptée par les Délégués des Ministres dès 1970, recommande aux gouvernements d'adopter des mesures visant à empêcher les jeunes en dessous d'un certain âge de suivre un entraînement trop intensif qui risquerait d'entraver leur croissance et leur état de santé général. La Charte européenne du sport (adoptée en 1992) exige l'élaboration de politiques et de stratégies nationales qui favorisent le développement du sport, incitent les jeunes à s'adonner à une activité physique régulière

mais les protègent également contre toute participation prématurée au sport d'élite. Les organisations internationales et le public ne sont hélas pas aussi bien informés des risques inhérents au sport de haut niveau.

Rôle du sport pour les individus,

notamment pour les enfants et les jeunes

5. Dans la plupart des pays européens, le rôle du sport a déjà fait l'objet d'études. En Finlande, par exemple, un rapport récent établi et financé par le ministère finlandais de l'Education contient les résultats d'études relatives à l'influence de l'activité physique et sportive de divers points de vue (social, financier, sanitaire) (2). Parmi les principaux motifs qui poussent les adultes à participer aux activités sportives figurent la santé, la forme physique, le goût de la nature, le fait d'être avec des amis, l'expérience esthétique et l'expression de soi (en particulier pour les femmes), la réussite dans la compétition (en particulier pour les hommes). Le rôle du sport comme divertissement est surtout associé au sport d'élite et au renforcement de la culture nationale.

6. Le Manifeste européen sur les jeunes et le sport complète les principes exposés à l'article 5 de la Charte européenne du sport, qui dispose que les enfants et les jeunes ont un droit au jeu et aux activités de loisir et que la société a le devoir de veiller au respect de ce droit par le biais d'activités physiques et sportives. Ce manifeste, qui s'inspire des idéaux d'humanisme et de tolérance, souligne le plaisir du sport reposant sur le jeu, qui favorise le développement mental, physique et social de l'individu. Dès la naissance, le mouvement et l'activité physique contribuent dans une large mesure au développement général de l'enfant. Pendant les premières années de la vie, les évolutions psychologique et physiologique sont indissociables. En fait, l'activité du cerveau humain sert principalement au contrôle du mouvement. Un enfant a besoin de se dépenser physiquement pour apprendre à se connaître et appréhender son entourage, percevoir un stimulant psychologique puis social. Dans les années qui suivent, l'activité physique remplit plusieurs fonctions plus ou moins différenciées nécessaires au développement de l'enfant: le respect de soi-même et d'autrui, l'apprentissage de la tolérance et de la responsabilité, l'acquisition de la maîtrise de soi, le développement de l'amour propre, la compréhension des valeurs éthiques et du fair-play, etc. (3). Il existe beaucoup moins d'études sur la participation de jeunes enfants à un sport de compétition à un niveau élevé. La découverte de ses propres limites et capacités, l'adaptation à la société par le biais de la compétition, de la victoire et de la défaite: voilà quelques exemples qui illustrent les effets bénéfiques que le sport de haut niveau peut avoir sur les jeunes.

Rôle des sports d'élite sur les plans individuel et collectif

7. Tout en fixant les valeurs du sport d'élite, le rapport finlandais reconnaît d'emblée les spectateurs comme une composante primordiale du sport d'élite. Son rôle social s'exprime sous les formes indiquées ci-dessous qui peuvent être également valables pour de nombreux autres pays européens.

8. Le sport améliore la compréhension et la coopération internationales. Il peut promouvoir la collaboration entre les nations et exacerber les conflits politiques. Les grands événements sportifs rassemblent plus de monde que tout autre manifestation, sans parler des spectateurs qui suivent l'événement par les médias. Par exemple, environ 49 % de la population finlandaise ont regardé à la télévision l'épreuve de saut à ski (saut de 120 mètres) lors des jeux Olympiques d'Albertville.

9. L'image et l'identité nationales sont renforcées grâce aux sportifs et sportives de haut niveau qui remportent des victoires.

10. Les sportifs sont les idoles favorites des enfants avant l'adolescence. La plupart des Finlandais (80 %) estiment que le sport de haut niveau offre de bons exemples et des modèles à la jeunesse.

11. Les sportifs ont une santé meilleure que la moyenne de la population et connaissent un taux de mortalité inférieur avant 65 ans. La médecine a pu développer de nouvelles méthodes de traitement pour permettre un rétablissement rapide et complet à la suite de blessures dues à la pratique d'un sport de haut niveau.

12. La commercialisation du sport et les affaires vont de pair avec le sport d'élite et créent des milliers d'emplois. Selon les estimations de la Communauté européenne, les activités sportives et connexes représentent 2,5 % du commerce mondial de nos jours.

13. Parallèlement à ces côtés positifs, il convient d'examiner les aspects négatifs du sport d'élite. L'esprit commercial qui préside à l'élaboration du calendrier des manifestations par les établissements financiers et les compagnies de diffusion commerciales et fait que les sportifs se battent uniquement pour de l'argent plutôt que pour l'honneur ou leur pays, est rarement considéré comme une des valeurs fondamentales du sport. La mentalité du «gagner à tout prix» pousse certains sportifs à user de moyens artificiels, risqués et illégaux afin d'améliorer leurs performances, mettant ainsi leur vie en danger pour des médailles. De par son professionnalisme, le sport d'élite transforme les idoles des enfants en un groupe particulier du monde du spectacle: elles obtiennent des résultats qui ne sont ni compréhensibles, ni réalistes pour des garçons et filles de niveau moyen et ne les motivent pas. Le contraste que le sport international de haut niveau présente entre les idéaux élevés du fair-play, de l'éthique et de la compréhension internationale, d'une part, et la réalité, d'autre part, est souvent trop flagrant et vrai pour être négligé. Il faudrait examiner également des questions encore plus essentielles concernant les vraies valeurs du sport d'élite, si l'on veut étudier les effets qu'il peut avoir sur le sport des jeunes.

Incidences du sport de haut niveau

sur le sport des jeunes (sport pour tous)

14. Des enquêtes telles que l'étude TOYA (4) établissent que les bienfaits d'un entraînement intensif bien planifié semblent considérables. Cette étude menée sur quatre types de sports (tennis, gymnastique, football et natation) montre que l'entraînement intensif a une incidence spécifique sur la croissance et le bien-être physique. Il faut toutefois noter que cette étude ne portait pas sur les effets des entraînements des jeunes qui pratiquent un sport de haut niveau (et du sport pour tous). Aussi, convient-il de procéder à d'autres recherches avant de parvenir à des conclusions définitives.

15. Le sport d'élite et le sport pour les jeunes ont des valeurs et objectifs distincts et l'impact du premier sur le second peut être préjudiciable aux jeunes. Le sport d'élite repose sur la recherche de performances élevées, le drame de la victoire et de la défaite, la sélection. Or, ce ne sont pas là les objectifs du sport pour les jeunes en général (ou du sport pour tous). Les principes du sport pour les jeunes sont le jeu, la participation de masse, le processus de socialisation et d'éducation. Il convient donc d'accepter plusieurs objectifs différents et de les inclure dans le sport pour les jeunes. Certains d'entre eux aspirent à gagner à tout prix, et la plupart cherchent à améliorer leurs performances. Mais très peu deviennent des sportifs de niveau national ou international, et cette motivation n'est pas suffisante pour les inciter à poursuivre une activité sportive. Le sport pour les jeunes a son caractère propre et doit répondre aux besoins à la fois du sport d'élite et du «sport pour tous» ensuite, sans perdre de vue l'importance que le sport a pour le processus d'éducation et de croissance. Selon un rapport sur l'éducation et le sport, le processus éducatif lié au sport doit commencer très tôt dans le cadre du processus général de l'adaptation à la société et les personnes chargées de l'encadrement des enfants doivent être pleinement conscientes de leur responsabilité et du rôle qu'elles ont à assumer (5).

16. L'entraînement des sportifs de haut niveau suppose une pratique sans relâche. Même les plus jeunes doivent s'entraîner tous les jours pendant de nombreuses heures s'ils veulent atteindre un niveau très élevé. Dans le cas des enfants qui n'ont pas encore terminé leur croissance, le fait de solliciter en permanence un groupe limité de muscles peut provoquer des troubles de la croissance. C'est pourquoi, selon certains spécialistes, les sports de compétition qui risquent d'entraîner un surmenage des systèmes respiratoire, cardiovasculaire et neuromusculaire doivent être proscrits avant l'âge de 11 à 13 ans pour les filles et avant l'âge de 12 à 14 ans pour les garçons. La croissance osseuse des enfants a lieu par à-coups (entre 10 et 13 ans pour les filles et entre 12 et 16 ans pour les garçons) et certains types d'exercices effectués pendant ces périodes peuvent nuire au développement normal et même causer de sérieux dégâts. La mentalité du «gagner à tout prix» peut pousser à une exploitation extrême des jeunes. D'après le *Berliner Morgenpost* de mars 1994, certains enfants de l'ex-Allemagne de l'Est auraient été dopés pour pratiquer le sport de haut niveau, même à leur insu ou à l'insu de leurs parents (6).

17. D'année en année, des adolescents devenus des vedettes du sport sont portés aux nues par les médias. Au nombre des disciplines pour lesquelles les athlètes sont entraînés et spécialisés à un très jeune âge figurent la gymnastique, le patinage artistique, la natation et le tennis. Tout le monde est impressionné par le niveau élevé des performances atteintes, mais rares sont ceux qui s'interrogent sur l'âge auquel ces enfants commencent leur entraînement pour arriver à une quasi-perfection à l'âge de 14, 15 ou 16 ans.

18. Au tennis, par exemple, les Allemands Boris Becker et Steffi Graf, la Yougoslave (maintenant Américaine) Monika Seles ont commencé à jouer professionnellement très jeunes. Steffi Graf a disputé son premier tournoi professionnel à l'âge de 13 ans. Actuellement, dans le monde du tennis, la rumeur veut que les meilleurs entraîneurs et leaders cherchent à conclure des engagements avec des joueurs de 6 à 10 ans et à faire baisser l'âge d'admission dans le circuit professionnel de 14 à 12 ans.

19. Un entraînement intensif prématuré conduit souvent à un abandon tout aussi précoce, ce qui n'explique certes pas totalement le nombre élevé d'abandons que le sport pour les jeunes connaît dans tous les pays européens. Néanmoins, c'est l'une des raisons majeures de ce taux car elle tient compte de l'influence exercée par le système de la compétition, qui vise à rechercher les talents et à laisser aux autres participants de mauvaises expériences, voire une absence totale d'expérience. Les systèmes de compétition nationaux reposent d'ordinaire sur les règles des organisations sportives internationales qui s'occupent essentiellement du sport international de haut niveau. Il existe des cas dans lesquels la Fédération internationale a apporté des

améliorations à ses règles concernant le sport pour les jeunes. Ainsi, en gymnastique, la Fédération internationale a modifié les règles de participation des jeunes sportifs aux compétitions professionnelles en faisant passer l'âge d'admission de 15 à 16 ans. Mais, une fois de plus, le fait de participer à des compétitions de gymnastique à un niveau international à l'âge de 16 ans suppose que ces jeunes commencent leur entraînement intensif bien plus tôt. Cette mesure n'est donc pas suffisante à elle seule. Un groupe de travail de l'Union des associations européennes de football (UEFA) dirigé par M. Per Ravn Omdal (Norvège) a fait des recommandations spéciales sur le sport pour les jeunes qui pourraient également s'appliquer à d'autres sports:

- les besoins des enfants doivent toujours être prioritaires. Les enfants ne sont pas des «petits adultes»;
- tout enfant qui veut jouer (au football) doit en avoir la possibilité;
- le football des enfants doit être un jeu et non une compétition surorganisée;
- le jeu est important — et non les statistiques sur le jeu;
- toute discrimination basée sur le sexe ou les compétences doit être interdite;
- la coopération entre clubs, écoles et parents doit être encouragée;
- la socialisation et le fair-play doivent toujours être prioritaires.²⁰

20. Les enfants qui pratiquent un entraînement intensif risquent d'avoir moins de possibilités de suivre une scolarité normale au niveau secondaire. Leur emploi du temps est principalement axé sur l'entraînement. En période de compétition, il arrive qu'ils n'aient absolument pas de temps à consacrer à leurs études. Dans les pays nordiques, les jeunes joueurs de hockey sur glace qui sont par exemple qualifiés pour représenter leur club au niveau national ne peuvent presque pas aller à l'école en hiver. Les lacunes que présente de ce fait leur éducation peuvent entraîner de nombreux problèmes dans leur vie d'adulte.

21. La Charte européenne du sport dispose dans son article 8 concernant le sport de haut niveau qu'il conviendra d'élaborer en coopération avec les organismes sportifs des méthodes d'octroi d'un soutien approprié direct ou indirect aux sportifs et sportives manifestant des qualités sportives exceptionnelles afin de leur donner la possibilité de développer leurs capacités sportives et humaines, tout en respectant pleinement leur personnalité et leur intégrité physique et morale. Dans de nombreux pays, il existe des écoles sportives spécialisées qui permettent un bon entraînement professionnel. D'après la tradition des pays d'Europe de l'Est, le concept «d'école sportive» vise les écoles secondaires qui cherchent à faire de certains enfants des sportifs de haut niveau. Dans les pays nordiques, ce concept fait référence aux sixième, septième et huitième classes de l'enseignement secondaire qui offrent des conditions spéciales aux jeunes sportifs talentueux. Ce système est mis en œuvre dans le cadre de la législation scolaire normale et il est doté d'un statut spécial dans le système formel d'éducation nationale, à l'instar des écoles d'art et de musique. Les résultats obtenus jusqu'à ce jour montrent que le système nordique fonctionne assez bien du point de vue des objectifs tant éducatifs que sportifs.

22. Dans de nombreuses activités sportives, telles que la gymnastique, la plongée sous-marine, les sports de combat, etc., le risque de blessures au cours de la pratique ou de la compétition est très grand. Certaines installations n'offrent pas toutes les garanties de sécurité aux jeunes sportifs. Les entraîneurs n'ont pas toujours les compétences voulues et les méthodes qu'ils utilisent ne sont pas adaptées aux enfants. De nombreuses organisations internationales qui s'occupent du sport sont conscientes de l'importance de ce problème. A sa 18^e réunion, tenue en février 1995, le Comité directeur pour le développement du sport (CDDS) a décidé «d'encourager la recherche en vue d'élargir et de rendre plus fiables les connaissances relatives aux effets de l'activité physique sur la santé, aux blessures sportives et à leur prévention» (7).

23. C'est toujours aux adultes, parents ou entraîneurs, qu'incombe la responsabilité de faire commencer un programme d'entraînement intensif à un très jeune âge. Il est évident que les très jeunes enfants n'ont pas les moyens de prendre une telle décision par eux-mêmes. L'article 32 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, qui a été ratifiée par plus de cent pays, reconnaît «le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou

susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social». Le Code européen d'éthique sportive souligne également dans l'un de ses paragraphes qu'il importe de «faire de la santé, de la sécurité et du bien-être de l'enfant ou du jeune athlète les priorités et de placer ces aspects avant la réussite par personne interposée, ou la réputation de l'école, du club, de l'entraîneur ou du parent».

Résumé des positions actuelles des organisations internationales

sur la jeunesse et le sport de haut niveau

Conseil de l'Europe

24. La position du Conseil de l'Europe à l'égard du sport pour les jeunes est principalement exposée dans la Charte européenne du sport et dans le Code d'éthique sportive. Reconnue comme un objectif important, «la pratique du sport à un niveau plus avancé doit être soutenue et encouragée par des moyens appropriés et spécifiques» (8). L'identification des talents et les possibilités d'éducation spéciale sont considérées comme des moyens permettant à la société de soutenir le sport d'élite. Selon le Code d'éthique sportive, la santé, la sécurité et le bien-être de l'enfant doivent bénéficier de la priorité. Les adultes doivent s'intéresser autant aux éléments moins doués qu'à ceux qui le sont. Le Manifeste européen sur les jeunes et le sport (1995) complète ces positions en précisant qu'il faut maintenir un certain équilibre entre l'entraînement et la compétition.

Union européenne

25. Un certain nombre de règles et d'activités de l'Union européenne sont importantes pour le sport. Les effets concernant la santé et la sécurité peuvent être rattachés au sport pour les jeunes ainsi qu'au sport d'élite (9).

En juin 1994, une directive a été adoptée pour protéger les jeunes au travail. Elle interdit l'emploi d'enfants en général (toute personne de moins de 15 ans). Cependant, leur emploi est admis dans des domaines culturel, artistique, sportif et publicitaire pour autant que l'équilibre de leur santé physique et mentale soit préservé. L'entraînement «professionnel» des enfants est interdit ou devrait se faire sous contrôle.

Conférence sportive européenne

26. Dans le rapport de son groupe de travail sur «la jeunesse dans le sport européen», la Conférence sportive européenne a exposé certains problèmes du sport pour les jeunes. Les organisations sportives nationales ont mis en avant les effets négatifs du sport de haut niveau sur le sport pour les jeunes (par exemple, une spécialisation prématurée, des pratiques d'entraînement trop contraignantes, un système de compétition trop dur, des intérêts commerciaux et élitistes, etc.). En même temps, le rapport met l'accent sur les valeurs positives du sport de compétition adapté à l'âge et au développement de l'enfant.

Organisations sportives internationales — Exemples

27. Certaines organisations sportives internationales ont déjà commencé à adopter des règles spéciales concernant les limites d'âge pour participer à des compétitions. La Fédération internationale de gymnastique a fait passer l'âge minimum de participation aux compétitions professionnelles de 15 à 16 ans. La Women's Tennis Association (WTA) a proposé que les joueuses de tennis n'aient pas le droit de participer pleinement aux tournois mondiaux avant l'âge de 18 ans révolus. Dans la Charte olympique, aucune limite d'âge n'est spécifiée pour les jeux Olympiques (10) mais toutes les règles spécifiques au sport des fédérations sportives internationales s'appliquent également aux jeux Olympiques.

Conclusions et recommandations

28. La participation des jeunes au sport de haut niveau doit faire l'objet d'un débat et d'un examen au niveau international. L'approche des sports modernes de haut niveau est différente du sport pour les jeunes (sport pour tous) et lui est dans une certaine mesure préjudiciable. La législation sur les droits fondamentaux de l'enfant devrait être mise à jour dans un certain nombre de pays pour assurer aux enfants un développement normal et éviter qu'ils soient traités comme de petits adultes.

29. Le sport pour les jeunes devrait officiellement être différencié du sport d'élite. S'il sert uniquement de support au sport de haut niveau et consiste essentiellement à identifier les talents, alors les idéaux élevés de l'éducation et de la socialisation resteront plus ou moins lettre morte. Le modèle nordique, où les différents domaines du sport font l'objet d'une évaluation distincte et où la qualité d'une discipline sportive est évaluée autrement que par le succès, pourrait servir de modèle ou d'exemple à d'autres pays d'Europe.

30. Les pays européens diffèrent beaucoup l'un de l'autre du point de vue des traditions, du développement, des problèmes, des expériences ou des données documentées sur le sport pour les jeunes. Par exemple, dans la plupart des pays d'Europe de l'Est, les structures des clubs de sports sont inexistantes ou commencent à peine à être mises en place, et le rôle de l'éducation physique à l'école compte plus pour l'éducation sportive des jeunes que les clubs sportifs. La mise en place et l'utilisation d'un réseau de coopération concernant le sport pour les jeunes en Europe permettraient une diffusion plus rapide et plus concrète des informations et des connaissances les plus récentes. Les programmes bilatéraux et multilatéraux peuvent être à l'origine d'échanges d'informations et d'un développement.

31. Comme l'école et les clubs sportifs sont deux des principaux moyens qui offrent des possibilités d'activité physique organisée pour la jeunesse, la coopération entre ces deux parties devrait être encouragée. Le concept de base de l'éducation physique dans les écoles semble plus proche des idéaux du sport pour les jeunes en général alors que les clubs sportifs s'inspirent plutôt de la tradition de compétition et d'entraînement intensif inhérente au sport d'élite. Aussi pourrait-on, en encourageant la coopération, créer de nouveaux concepts relatifs au sport pour les jeunes aux niveaux tant local que national.

32. Il convient de développer plus avant les activités de compétition nationale et internationale des jeunes, d'établir des directives internationales sur la participation aux compétitions, les méthodes d'entraînement, les règles et les restrictions applicables aux jeunes dans chaque sport. Il faut accorder une attention spéciale aux sports qui permettent aux jeunes d'atteindre très tôt un niveau international. Indépendamment des règles internationales, il faudrait mettre en place des systèmes de compétition spécialement conçus pour les jeunes en fonction de leur stade de développement. En effet, la compétition n'est pas une bonne ou une mauvaise chose en soi, ses effets dépendent de la manière dont elle est organisée et conduite par les adultes. Il serait bon que le Conseil de l'Europe établisse des recommandations à l'intention des organisations sportives internationales et nationales.

33. Il est indispensable de faire preuve d'une très grande vigilance à l'égard des jeunes athlètes les plus doués pour qu'ils puissent à la fois acquérir une éducation de base suffisante, suivre un programme raisonnable d'entraînement et de compétition et vivre leur vie d'enfant, former leur personnalité et acquérir d'autres aptitudes importantes pour la vie.

34. Il faudrait que les animateurs et les entraîneurs s'occupant de jeunes ainsi que les parents aient à leur disposition des programmes éducatifs. La responsabilité technique et morale des entraîneurs de jeunes devrait faire l'objet de la plus grande attention. Il incombe aux organisations sportives nationales d'assurer une formation adéquate des entraîneurs de jeunes mais la mise en œuvre de ces critères dans la pratique incombe aux communes et aux clubs sportifs locaux. Travailler avec des enfants qui ont besoin de se dépenser physiquement pour mieux se développer est une tâche éducative importante qui devrait être favorisée grâce à une formation adéquate des entraîneurs. Si la plupart des entraîneurs sont bien qualifiés et formés pour les sports d'élite, bon nombre d'entraîneurs d'enfants travaillent pendant de nombreuses années sans avoir reçu de formation. Ils suivent des modèles et des méthodes d'entraînement qu'ils prennent dans les sports d'élite et les reproduisent dans les sports pour enfants, perpétuant ainsi le cercle vicieux. Il importe que les parents soient conscients des différences qui existent entre le sport de haut niveau et le sport pour les jeunes.

35. Enfin, on a évidemment besoin de plus d'informations sur les structures et les programmes sportifs destinés aux jeunes afin de formuler des conclusions définitives sur la situation du sport pour les jeunes en Europe et sur les débats en cours à ce sujet. Ces informations devraient être rassemblées et diffusées par l'intermédiaire de réseaux appropriés (Clearing House, par exemple).

Références bibliographiques

1. Conférence sportive européenne, *Youth in European sport* — rapport de groupe de travail, 1993;

2. «*Stronger through physical activity and sport*», Reports of physical culture and health n° 87, Foundation for the promotion of physical culture and health, Helsinki, 1993;3.
3. *Manifeste européen sur les jeunes et le sport*, 8^e Conférence des ministres européens responsables du sport (Lisbonne, 17-18 mai 1995);
4. TOYA, *Training of young athletes study*, The Sport Council, Grande-Bretagne, 1994;
5. «*Ethics in sport and young people*»; résumé de rapport, M. Delforge, Strasbourg, 1992;6.
6. *Legisport*, document: sport and children champions, 1994;
7. CDDS (94) 87, Strasbourg, 12 janvier 1995;
8. *Charte européenne du sport*, article 7;
9. *The impact of European Union Activities on Sport*, Direction générale, Commission européenne, 1994;
10. *Charte olympique*, Comité international olympique, Lausanne, 1994.

Commission chargée du rapport: commission de la culture et de l'éducation.

Implications budgétaires pour l'Assemblée: néant.

Renvoi en commission: [Doc. 6705](#), Renvoi n° 1822 du 5 novembre 1992.

Projet de recommandation adopté à l'unanimité par la commission le 21 décembre 1995.

Membres de la commission: M^{me} Fischer (*Présidente*), Sir Russell Johnston, M. de Puig (*Vice-Présidents*), MM. Alegre, Árnason, Bartumeu Cassany, Bauer, Baumel, Berg, Berti, Decagny, De Decker, Elo, M^{me} Fleetwood, MM. Galanos (*Remplaçant: Christodoulides*), Gellért Kis (*Remplaçant: Eörsi*), Baroness Gould, M^{me} Groenver (*Remplaçant: M^{me} Severinsen*), M. Gül (*Remplaçant: M^{lle} Özver*), Baroness Hooper, MM. Jurkāns, Karas, Kollwelter, Koucký (*Remplaçant: Špaček*), Legendre, López Henares, M^{me} Machaira, MM. Małachowski, Maloney, Maruflu (*Remplaçant: Mimaroglu*), M^{me} Maximus (*Remplaçant: Staes*), M^{me} Mihaylova, MM. Mocanu, Mocioi, Muehlemann, M^{mes} Naoumova, Ojuland (*Remplaçant: M^{me} Veidemann*), MM. Paunescu, Probst, Pulaha, Rivelli, Rizzo Naudi, M^{me} Robert, MM. Roseta, M^{me} Schicker, MM. Serra, Siwec, Školč, Slobodník, Sofoulis, Szakál, M^{me} Terborg (*Remplaçant: Antretter*), M. Verbeek, M^{me} Verspaget, M. Vogt, M^{me} Wärnersson, MM. Widmann, Zingeris.

N.B. Le nom des membres ayant pris part au vote est en italique.

Secrétaires de la commission: MM. Grayson, Ary et Gruden.

1 ¹De la commission de la culture et de l'éducation.